



PRÉVENTION, COLLECTE, VALORISATION
ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



GUIDE PRATIQUE

QUE FAIRE DES DÉCHETS D'amiante ?



attention



L'amiante est refusé en DÉCHÈTERIE.

Si votre logement contient de l'amiante, **certains travaux peuvent libérer des fibres dangereuses pour votre santé si elles sont inhalées. Elles peuvent atteindre les alvéoles pulmonaires et provoquer des maladies graves.** Prenez des précautions !

comment se LIBÈRE L'amiante ?

- L'amiante (issu de minéraux) a été longtemps utilisé dans les matériaux de construction, l'automobile, le textile, les matières plastiques... car il possède des propriétés remarquables : incombustibilité, imputrescibilité, résistance thermique et chimique, isolation acoustique et faible coût. **Depuis 1997, l'usage de l'amiante est interdit.**

- On trouve encore de l'amiante dans d'anciens matériaux de construction comme dans les isolants, des tuyaux d'évacuation, les tôles ondulées servant de toiture pour un garage par exemple. En vieillissant la matière devient friable, se casse et libère des fibres microscopiques qui restent dans l'air ambiant.
- Lors de travaux de rénovation, il est parfois nécessaire de retirer des matériaux contenant de l'amiante, il est vivement recommandé alors de **faire intervenir des entreprises disposant des certifications réglementaires** requises.

OÙ TROUVE-T-ON DE L'amiante ?

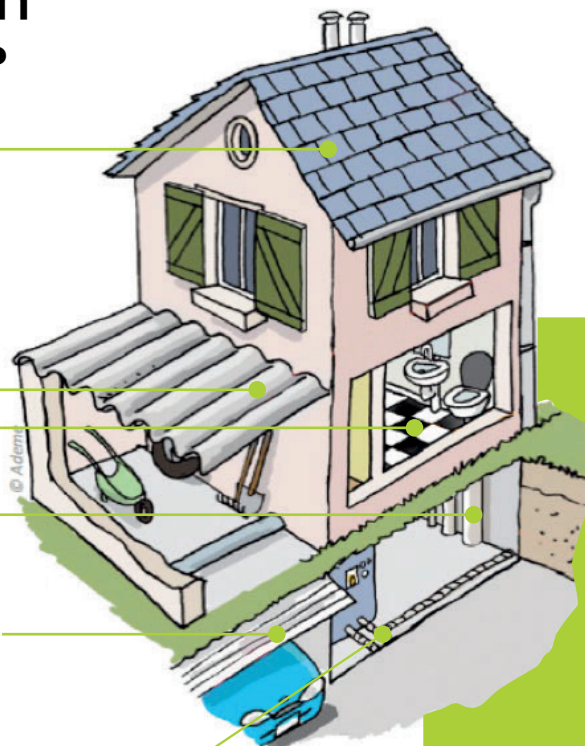
PLAQUES OU ARDOISES

DALLES

TUBES OU CONDUITS

MATÉRIEUX D'ISOLATION PAR PROJECTION

ENVELOPPE ISOLANTE DE CANALISATIONS



est-ce que c'est de L'amiante ?

Pour le savoir, faites appel à un professionnel qui réalisera un diagnostic.

FAIRE INTERVENIR UN PROFESSIONNEL

Pour limiter les risques vous pouvez confier le désamiantage et l'élimination de vos déchets amiantés à une entreprise certifiée pour les travaux de retrait et de confinement des matériaux contenant de l'amiante.

La liste des entreprises possédant les certifications réglementaires peut être obtenue auprès des organismes qui délivrent les certificats de qualification : Qualibat, Afnor certification et Global certification.



LES ENTREPRISES* CERTIFIÉES AU PAYS BASQUE POUR LE DÉSAMIANTAGE (POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS) :

commune	ENTREPRISE	TÉLÉPHONE
Anglet	ATTILA CÔTE BASQUE	05 59 43 79 23
Ascarat	HUALDE	05 59 37 09 87
Idaux Mendy	ARLA & CIE S.A.R.L.	05 59 28 09 26
Lahonce	ARLA ADOUR BATIMENT	05 59 28 09 26

Tout projet doit être précédé d'une prise de contact avec l'entreprise.

Respecter scrupuleusement ses consignes de sécurité (déchets acceptés/refusés, comment se protéger, conditionnement, élimination des Équipements de Protection Individuelle – EPI -, etc.)

**attention :
L'amiante est
REFUSÉ en
DÉCHÈTERIE.**

L'entreprise qui réalise vos travaux de rénovation ou de désamiantage prendra en charge les déchets d'amiante (retrait, conditionnement, transport vers un site de traitement).

IL EST **déconseillé** DE DÉSAMIANTER SEUL

1

SI VOUS CHOISISSEZ DE RÉNOVER SEUL, QUELQUES CONSEILS POUR VOUS PROTÉGER ET RESPECTER VOTRE ENVIRONNEMENT.

Si vous intervenez sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, vous serez responsable des éventuelles conséquences pour vous et votre voisinage ! Prenez des précautions si vous ne faites pas appel à une entreprise spécialisée dans le désamiantage.

Pour manipuler les déchets amiantés :

- évitez toute action qui pourrait libérer des fibres (casser, scier, percer, brosser, frotter) ;
- mouillez les déchets de façon à minimiser l'émission et l'envol de fibres ;
- protégez-vous avec des gants à usage unique, des lunettes et un masque respiratoire à usage unique de type FFP3, combinaison étanche jetable avec capuche, des surchaussures à usage unique (EPI) ;
- pensez également à préserver votre entourage.

2

FAIRE COLLECTER À DOMICILE

**LES PRESTATAIRES* SUSCEPTIBLES DE PRENDRE EN CHARGE LES DÉCHETS
D'AMIANTE LIÉ VIA UNE COLLECTE À DOMICILE (DÉPARTEMENTS 64 ET 40) :**

commune	entreprise	TÉLÉPHONE
Anglet (64)	ATTILA CÔTE BASQUE	05 59 43 79 23
Ascarat (64)	HUALDE	05 59 37 09 87
Lacq (64)	TROISEL PYRÉNÉES SAS	05 59 60 36 66
Mirepeix (64)	SOCIÉTÉ DE DÉMOLITION DÉPOLLUTION DÉSAMIANTAGE ENVIRONNEMENT	06 38 64 95 00
Montardon (64)	RECYDIS	05 59 12 63 20
Mourenx (64)	MATA - MONTAGE ASSISTANCE TECHNIQUE AQUITAINE	05 59 21 39 09
Morcenx (40)	INERTAM	05 58 04 17 49
Saint Geours de Maremne (40)	CLIKECO AQUITAINE	05 58 55 59 50 06 80 96 16 00
Tartas (40)	CHIMIREC DARGELOS	05 58 73 89 70 06 10 38 08 10

Pour stocker les déchets amiantés :

- emballez vos déchets amiantés de façon étanche ;
- les déchets de grande dimension (plaques de couverture) pourront être enfermés dans un sac plastique de grande contenance (sac tissé) ou disposés sur palette et bâchés ;
- les déchets de petite dimension pourront être enfermés dans un sac plastique étanche (sac poubelle) ou du film étirable (par exemple, alimentaire), puis dans un second sac plastique.
- Retirer les EPI délicatement et les emballer dans un sac plastique étanche ;
- Se laver soigneusement sous la douche en portant une attention particulière aux cheveux après manipulation ;
- Privilégiez le transport en remorque si vous réalisez le transport.

Dans tous les cas, la mention « Amiante » devra être apposée de manière visible.

A CE STADE, VOUS AVEZ DEUX OPTIONS :

FAIRE
COLLECTER
L'amiante
à domicile

POINT 2

LE DÉPOSER
SUR DES SITES
PRÉCISÉS
CI-DESSOUS

POINT 3

L'AMIANTE EST **REFUSÉ** EN DÉCHÈTERIE



OÙ DÉPOSER DE L'AMIANTE ? (DANS LES RÈGLES DE L'ART)

Pour transporter des déchets d'amiante :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets/faire-dechets-damiante>

SITES*

ACCEPTANT LES DÉPÔTS D'AMIANTE, DANS LES RÈGLES DE L'ART (64-40-65) :

commune	ENTREPRISE	TÉLÉPHONE
Aire sur l'Adour - 40	Terralia (groupe Paprec)	05 58 03 21 38
Morcenx - 40	INERTAM	05 58 04 17 49
Saint Avit - 40	CLTDI	05 58 85 29 74
Montardon - 64	Recydis (filière Paprec)	05 59 12 63 20
Ade - 65	Société générale d'entreprises pyrénéennes	05 62 94 63 67
Lannemezan - 65	PSI	05 62 98 35 40

Nota bene : l'entreprise Cetraid reçoit uniquement les apports des professionnels à Anglet (contact : 05 59 42 52 22).

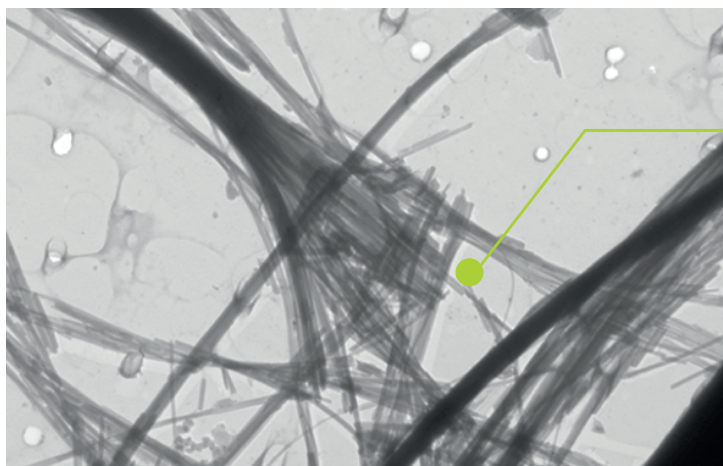
Tout projet doit être précédé d'une prise de contact avec l'entreprise.



il existe des obligations en cas de vente ou de démolition d'un bâtiment

Pour plus d'informations

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets/faire-dechets-damiante>



FIBRILLES DE CHRYSOTILE
GROSSIES 50 000 FOIS PAR
MICROSCOPE ÉLECTRONIQUE
à TRANSMISSION

*LES LISTES

**NE SONT PAS EXHAUSTIVES. SI D'AUTRES PRESTATAIRES EXISTENT, NOUS CONTACTER AU 05 59 57 00 00.
DOCUMENT MIS À JOUR LE 03/06/2022 PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE.**



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

—
HIRIGUNE
ELKARGOA

bil ta
garbi

communaute-paysbasque.fr

